

820

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à proroger le délai imparti aux marchands de vins en gros de Paris pour le transfert de leur commerce en dehors de cette ville. (N° 402, année 1917.)

(Nommée le 20 décembre 1917.)

MM.

2^{or} BUREAU : MASCURAUD.

1^{er} — DUPONT. /

3^e — Maurice ORDINAIRE.

4^e — BUTTERLIN. *Président*

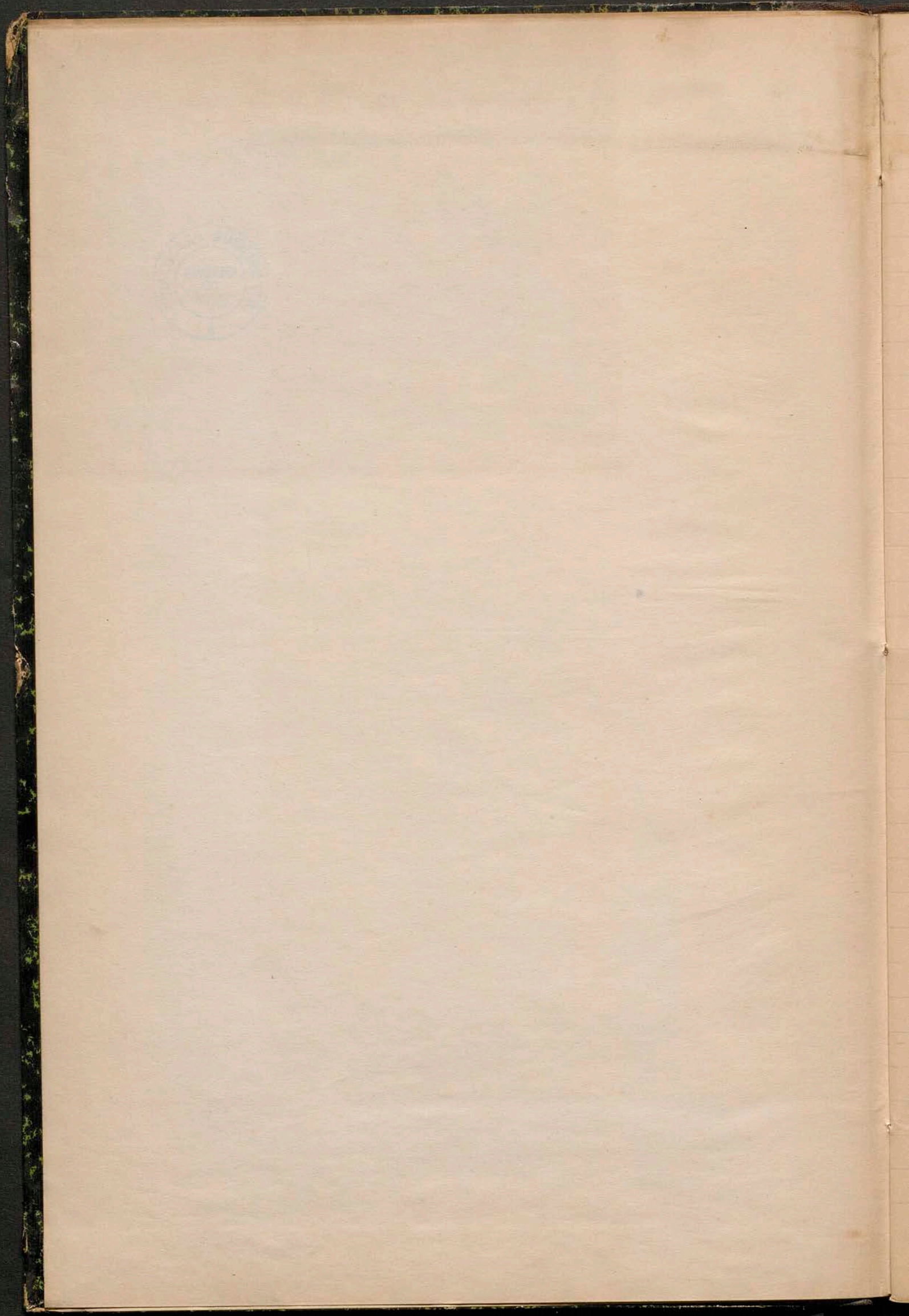
5^e — MAGNY. *Secrétaire*

6^e — ALBERT PEYRONNET.

7^e — PONTEILLE.

8^e — Laurent THIERY.

9^e — T. STEEG.



Séance du 21 Décembre 1917

La commission réunie

Président M. ~~P...~~ Hüttner

Secrétaire et rapporteur M. Magny

La commission est d'avis d'accepter le projet de loi

Le Secrétaire

Le Président

Magny

Hüttner